Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Rapport semestriel sur la situation des droits humains.

Janvier-Juin 2023

Juillet 2023

39A, Rue Baussan, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti Tél : 509 2918 5559
Site web: www.defenseursplus.org / Email: defenseursplus@gmail.com

Remerciements

L'élaboration de ce rapport a été possible grâce à la collaboration des membres de Défenseurs Plus ainsi que des organisations communautaires partenaires dans les différents départements géographiques. Par conséquent, la Direction du collectif Défenseurs Plus exprime sa gratitude particulière envers les organisations qui ont généreusement partagé leurs informations avec les enquêteurs et enquêtrices. Elle tient également à remercier chaleureusement les animateurs et les animatrices de terrain de Défenseurs Plus qui ont étendu la présence de l'organisation dans d'autres villes du pays, ainsi que chaque membre dévoué de Défenseurs Plus.

Le Collectif Défenseurs Plus souhaite également exprimer sa reconnaissance envers ses partenaires institutionnels qui ont rendu possible la réalisation de nos activités régulières visant à défendre et promouvoir les droits humains en Haïti. La lutte pour une société démocratique est ardue, mais elle représente le chemin optimal vers le bien-être collectif.

Direction du Collectif Défenseurs Plus

Juillet 2023.

Les personnes qui ont contribué à la rédaction du rapport

- Fedeline ESTINPHIL
- Odelyne G. ODEUS
- Kindflore BRUTUS
- Madoché CHERENFANT
- Wilkenson F. JN DENIS
- Jemps DERALUS
- Dahana DERVIL
- Lekene J. DUFORT
- Frimens D. DUVAL
- Antonal MORTIME
- Chaïna ETIENNE

Sous la coordination de : Jensen Lekene DUFORT

Sous la supervision de : Chaïna ETIENNE et Antonal MORTIME

Publication : Véroniquéea LAFORTUNE et Junior LOUISSAINT

Sommaire

I. INTRODUCTION 7
II. CONTEXTE 8
III. METHODOLOGIE 9
IV. LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES 10
4.1- Le droit à la vie 10
4.2- Le Droit à la Sécurité 12
4.3- Fonctionnement du système judiciaire 14
4.4- Accès aux services publics 17
4.5- Liberté de la presse 18
4.6- Droit de manifester 19
V.- Droits économiques sociaux et culturels 20
5.1- Le droit à l'éducation 20
5.2- Droit à l'alimentation 21
5.3- Droit à la santé 24
V. Droits humains spécifiques 26
6.1- Droit des enfants 26
6.2-Droit des personnes vivant avec un handicap 27
6.3- Droit des femmes 29
6.4- Droits des personnes migrantes 30
VI. Droit de solidarité 35
7.1- Droit à un environnement sain 35
VIII- Conclusion et recommandations 37

SIGLES ET ABBREVIATIONS

MTPTC : Ministère Travaux Publics Transports et Communication

CAN: Centre Ambulancier National

PNH : Police Nationale d'Haïti

MSPP : Ministère de la Santé Publique et Population

MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

TPI : Tribunal de Première Instance

ULCC : Unité de Lutte Contre la Corruption

CAS : Caisse d'Assistance Sociale

USGPN : Unité de Sécurité Générale du Palais Nationale.

EDH : Electricité d'Haïti

ONU: Organisation des Nations Unies

CNSA: Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire

HUEH: Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti

CRDPH: Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées.

OIM: Organisation Internationale pour les Migrations

AGR : Activités Génératrices de Revenus

ECOSOC : Conseil Economique et Social (ONU)

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

ONM : Office National de la Migration

CNE : Centre National des Equipement

I. INTRODUCTION

L'histoire d'Haïti est marquée par des périodes de grands mouvements sociaux et par des périodes de crise constante, caractérisées par des défis économiques, sociaux et politiques. Les plus grands défis actuels sont la pauvreté et le grand banditisme, qui touchent particulièrement les classes sociales les plus défavorisées.

La pauvreté persistante affecte considérablement les haïtiens /haïtiennes et limite leur accès à des services essentiels tels que l'éducation, la santé et l'eau potable, ce qui entraîne une crise alimentaire sans précédent. De plus, la résurgence du choléra en 2022 ne fait qu'aggraver la situation des personnes issues des milieux défavorisés. Le pays fait également face à un haut risque de catastrophes naturelles.

Les droits humains sont universels et inaliénables, et chaque individu a droit à leur jouissance. Cependant, en ce qui concerne le respect de ces droits, nous assistons de plus en plus à des cas de leur violation flagrante et une banalisation extrême de la vie en Haïti. La violence, l'impunité et la corruption sont des problèmes préoccupants qui entravent souvent la protection des droits humains.

Les autorités étatiques actuelles sont incapables de répondre aux revendications sociales et d'assurer les fonctions régaliennes de l'État. Il devient alors impératif pour les organisations de droits humains de maintenir une vigilance citoyenne constante et de produire quotidiennement des rapports afin de rappeler à l'État ses responsabilités et d'alerter la communauté internationale sur les violations constantes des droits humains. Ce rapport vise donc à examiner de manière pragmatique la situation actuelle des droits humains en Haïti pour le semestre janvier à juin 2023. En mettant l'accent sur les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits humains spécifiques, ce document vise à montrer la situation précaire dans laquelle évoluent les Haïtiens/haïtiennes.

II. CONTEXTE

Depuis l'assassinat du président Jovenel MOISE en 2021, le pays s'est enfoncé dans une crise politique sans précédent, entretenant les mauvaises conditions de vie des Haïtiens/haïtiennes, déjà précaires. Depuis près de 2 ans, un gouvernement de facto dirige le pays, avec à sa tête M. Ariel HENRY, dépassé par les événements. Malgré plusieurs mois écoulés, il n'arrive toujours pas à respecter les points des différents accords politiques qu'il a signés avec les groupements politiques et certaines organisations de la société civile. De plus, le Haut Conseil de Transition[1] qui devait faciliter le dialogue inter-Haïtien, semble ne pas avoir les moyens de cette politique.

La guerre des gangs qui affecte de manière considérable le quotidien des Haïtiens/ haïtiennes depuis plusieurs années, continue de poser des problèmes et semble asphyxier une bonne partie du territoire national, en particulier les axes économiques pour des milliers de commerçants. Autrefois, la violence armée était principalement présente dans les grandes villes, mais depuis plusieurs années, de plus en plus de cellules et de foyers de gangs s'établissent dans des zones reculées. Des policiers et d'autres autorités, ainsi que des civils, n'ont pas été épargnés par ce règne omnipotent de la violence.

De multiples sanctions diplomatiques sont infligées à des politiciens et à des acteurs économiques, par la communauté internationale, notamment par le Canada, les États-Unis et la République dominicaine, afin de réduire l'influence présumée de ces personnalités sur les gangs qui prennent en otage le pays et en raison de la corruption. Cependant, rien n'a encore été concrètement accompli au niveau national sur le plan juridique. Depuis plusieurs mois, la population est livrée à elle-même. Les acteurs judiciaires assistent impuissamment à la décadence de la société, et les autorités gouvernementales expriment leur incapacité à résoudre le problème sans une aide auprès des instances internationales. Par conséquent, la population a dû chercher ses propres moyens de se défendre en recourant à l'une des plus anciennes méthodes de justice, la vengeance populaire.

[1] Alterpresse : Installation officielle des trois membres d'un Haut conseil de transition en Haïti, 6 février 2023, [doc. Internet] URL : https://www.alterpresse.org/spip.php?article29026 Consulté le 14 juillet 2023.

De plus, un environnement fragile et très vulnérable aux aléas naturels menace constamment la population haïtienne. Pour citer l'expert indépendant des Nations Unies, M. William O'NEILL, sur la situation des droits humains en Haïti : « Un pays meurtri par la violence, la misère, la peur et la souffrance[2]». C'est dans ce contexte particulièrement difficile qu'a évolué la population haïtienne durant ces six (6) derniers mois (Janvier-juin 2023). Une situation dans laquelle, le respect et la garantie des droits fondamentaux n'a pas été une mission pour les autorités actuelles.

III. METHODOLOGIE

En vue d'élaborer ce rapport, nous avons d'abord procédé à la recherche documentaire. Ensuite, nous avons utilisé les monitorings hebdomadaires de Défenseurs Plus durant les six (6) mois considérés (janvier à juin 2023). Les informations recueillies dans ces monitorings proviennent de sources médiatiques, ou sont rapportées par nos animateurs/trices de terrain qui observent de manière systématique la réalité des droits humains dans plusieurs régions du pays. Le système de monitoring nous permet donc de collecter des données qui sont ensuite traduites en informations en fonction de nos perspectives théoriques sur les droits humains. Chaque thématique a été traitée par un membre en fonction de son domaine d'intérêt ou de ses expertises.

Par ailleurs, nous avons consulté d'autres documents produits par des organisations nationales et internationales non gouvernementales, ainsi que des institutions étatiques, afin de renforcer nos données sur certains points mentionnés dans le rapport. L'analyse comparative a été utilisée pour croiser nos données avec celles d'autres institutions et organisations de la société civile.

[2] Nations Unies, La situation des droits humains en Haïti est dramatique, selon un expert, 29 juin 2023, [doc. internet] URL: https://news.un.org/fr/story/2023/06/1136552
Consulté le 14 juillet 2023.

IV. LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Les droits civils et politiques peuvent être considérés comme un ensemble de prérogatives dont jouissent les citoyens pour participer activement à la vie politique et civile de la société. Parmi ces droits, nous pouvons citer d'une part les droits liés à la liberté tels que la liberté d'expression, le droit de vote et le droit de choisir ses dirigeants, la liberté d'opinion, la liberté d'association et de réunion, la liberté de circuler ; et d'autre part, les droits liés aux actes civils tels que le droit de propriété et tout autre acte civil. On y trouve également les droits qui protègent la vie et la sécurité de la personne, ainsi que l'accès aux services publics dont l'appareil judiciaire. Ces droits trouvent leur source dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention américaine des droits de l'Homme et la Constitution haïtienne de 1987, notamment dans le chapitre II du titre III.

Étant donné l'étendue des droits civils et politiques, ce rapport met l'accent sur certains aspects, tels que le droit à la vie, le droit à la sécurité, le fonctionnement du système judiciaire, l'accès au service public, et le droit de manifester.

4.1- Le droit à la vie

Le droit à la vie demeure un droit fondamental et inhérent à tous les êtres humains. C'est pourquoi les pays du monde accordent une attention particulière à ce droit inaliénable, transversal et indispensable pour tous et toutes. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipule dans son article 6-1 : « Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie[3] ». Haïti a ratifié ce pacte le 6 février 1991. De son côté, la Constitution haïtienne du 29 mars 1987, amendée en son article 19, déclare : « L'État à l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'Homme[4] ». Cependant, en Haïti, le droit à la vie continue à être banalisé, et bafoué, que ce soit par les autorités établies qui, de manière directe ou indirecte, violent ce droit, ou par le

[3] Nations Unies, Pacte International relative aux Droits Civils et Politiques, New York, 1966
[4] Journal le Moniteur, Constitution Haïtienne, Presses Nationales, 1987

simple citoyen qui le banalise[5]. Pour la période de janvier à juin 2023 en Haïti, plusieurs citoyens et citoyennes ont perdu la vie. Citons, entre autres, l'assassinat de six policiers au sous-commissariat de Liancourt le mercredi 25 janvier, l'assassinat de Lony TRANTIUS, un commerçant de la ville des Cayes le dimanche 26 mars, ainsi que la mort par balles d'un garçon âgé de 14 ans, et de deux ouvriers haïtiens travaillant à l'usine M2[6], à la Compagnie de développement industriel (Codevi) à Ouanaminthe, (Nord-Est) le 15 juin 2023. Des policiers sont accusés de ces derniers actes répréhensibles selon les témoignages recueillis[7]. Cette banalisation de la vie affecte tous les dix (10) départements du pays[8], avec une exposition plus prononcée dans le département de l'Ouest.[9]

Outre ces cas particuliers, ce semestre a également été le théâtre de plusieurs actes de violence qui ont fait la une des médias et des réseaux sociaux. Pour une fois, depuis des années, la violence illégitime, qui était autrefois l'apanage des gangs et des criminels, a changé de camp. Au cours de ce semestre, à la fin du mois d'avril, est né un mouvement populaire baptisé "*Bwa Kale*", qui a entraîné la mort de plus de 200 présumés bandits.[10] En effet, ce mouvement a été initié à Port-au-Prince, plus précisément à Canapé Vert, et a donné lieu à une véritable chasse à l'homme dans

[5] Journal de montreal, Haïti s'enfonce dans la violence: plus de 600 tués en avril, l'ONU appelle à l'aide, 9 mai 2023, [doc. internet],URL: https://www.journaldemontreal.com/2023/05/09/haiti-senfonce-dans-la-violence-plus-de-600-tues-en-avril-lonu-appelle-a-laide
Consulté le 24 juin 2023

6 Alterpresse, Des syndicats dénoncent la mort par balles d'un adolescent et de deux ouvriers haïtiens à la Codevi de Ouanaminthe ,16 juin 2023, [doc. internet] URL:https://www.alterpresse.org/spip.php?article29386

Consulté le 24 juin 2023.

[7] Le National, 64 personnes ont été assassinées durant le mois de janvier 2023, selon L'ORDEDH, 04 février 2023, [doc. internet] URL: https://www.lenational.org/post_article.php?pol=3145
Consulté le 24 juin 2023.

[8] Alterpresse, 264 cas d'homicides, du 1er au 30 avril 2023, en Haïti, selon l'Ocnh, 3 mai 2023, [doc.internet] URL: https://www.alterpresse.org/spip.php?article29280
Consulté le 24 juin 2023.

[9] Reliefweb, Haïti : Note humanitaire - Série - Nouveau paradigme Numéro 1 : L'impact de la violence, 31 mars 2023, [doc.internet] URL:https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-note-humanitaire-serie-nouveau-paradigme-numero-1-limpact-de-la-violence-31-mars-2023
Consulté le 24 juin 2023.

[10] Juno7, Plus de 260 présumés membres de gang tués dans le cadre du mouvement "Bwa Kale", selon l'ONU, 6 juillet 2023, [doc. internet] URL: https://www.juno7.ht/260-membres-de-gang-tues-mouvement-bwa-kale-selon-onu/#:~:text=Plus%20de%20260%20pr%C3%A9sum%C3%A9s%20membres%20de%20gang%20tu%C3%A9s,%E2%80%9CBwa%20Kale%E2%80%9D%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20revu%20%C3%A0%20la%20hausse.
Consulté le 14 juillet 2023.

plusieurs zones et villes du pays. Des présumés bandits ont été lynchés, lapidés et brûlés par la population. Pendant les jours et semaines qui ont suivi le début de ces violences populaires, les cas de kidnapping dans la région métropolitaine ont drastiquement diminués pour être repris quelques semaines plus tard. Tout ceci, sous le regard passif des dirigeants actuels.

4.2- Le Droit à la Sécurité

La question de la sécurité relève des fonctions régaliennes de l'État. Sans exagération, depuis un certain temps et jusqu'à aujourd'hui, on peut affirmer sans équivoque que l'État haïtien, ou encore les autorités haïtiennes, n'ont pas le contrôle du territoire. Une des ministres actuellement en fonction, chargée du contrôle des différentes régions du pays, a évoqué la notion de territoire perdu. Il s'agit de la ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Emmelie PROPHETE-MILCÉ. Cette déclaration a été faite lors d'une interview accordée à la Radio Sans Fin, le lundi 20 mars 2023[11].

Les vies et les biens ne sont pas protégés en Haïti. Les groupes armés pillent, commettent des violences, assassinent et enlèvent en toute impunité. Les déplacements internes augmentent chaque jour[12]. Plusieurs personnes de la commune de la Croix-des-Bouquets, plus précisément dans la zone de Canaan, ainsi que celles de la commune de Thomazeau (habitation Débat, Larate Cadete, Pomp Batay), fuient les gangs armés. De même, de nombreuses personnes des communes de Carrefour et de Port-au-Prince, notamment Carrefour-Feuille et de Petite Rivière de l'Artibonite dans le département de l'Artibonite, ont fui leur maison. Cette situation d'insécurité appauvrit les familles. Des personnes qui ont lutté pendant près d'une décennie pour construire une maison se voient contraints d'abandonner leur domicile. Les commerçants sont également victimes de l'insécurité, comme en témoigne l'incendie du marché 2000 à Delmas 29 le 12 juin[13]. En plus des

[11] Presslakay, Haïti-Insécurité : « Il y a des territoires perdus que l'État doit récupérer » …, 21 mars 2023, [doc.internet] URL:https://presslakay.net/haiti-insecurite-il-y-a-des-territoires-perdus-que-letat-doit-recuperer-reconnait-la-mjsp-emmelie-prophete/
Consulté le 25 juin 2023.

[12] FcnHaiti, Haïti criminalité: 530 morts, 300 blessés et 160.000 personnes déplacées depuis Janvier 2023, selon l'ONU, 25 avril 2023, [doc. internet] URL: https://fcnhaiti.com/haiti-criminalite-530-morts-300-blesses-et-160-000-personnes-deplacees-depuis-janvier-2023-selon-lonu/
Consulté le 25 juin 2023.

[13] Netalkolemedia, Incendie du Marché 2000 : de plus en plus d'appels à l'aide, 13 juin 2023, [doc. internet] URL: https://netalkolemedia.com/incendie-du-marche-2000-de-plus-en-plus-dappels-a-laide/
Consulté le 25 juin 2023.

dégâts subis par le marché public 2000, il convient également de signaler que des dommages ont été enregistrés dans les locaux du concessionnaire automobile Sun Auto, situé sur la route de l'aéroport où se trouve le consulat de la Jamaïque.[14]

Parallèlement, aucune solution n'a été trouvée pour remédier au phénomène d'enlèvement qui appauvrit la population haïtienne, et qui laisse des séquelles psychologiques chez les victimes, spécialement chez les femmes et les enfants. **Un bilan non exhaustif issu des monitorings des cas de violations de droits humains de Défenseurs Plus fait état de près de 600 cas d'assassinats et plus de 271 cas de kidnappings pour la période considérée dans ce rapport.**

Par ailleurs, la population fait également face à l'insécurité routière. Ces accidents sont souvent causés par l'excès de vitesse, la conduite en état d'ébriété, la mauvaise formation de certains conducteurs, l'absence de contrôle des véhicules et un déficit d'entretien des routes. Ces causes tragiques endeuillent la population et laissent de nombreux enfants orphelins de père ou de mère.

En Haïti, malheureusement, le risque d'accidents de la route ne bénéficie pas de toute l'attention qu'il mérite de la part du système national de gestion des risques et des désastres. Pourtant, le Ministère des Travaux publics, Transports et Communication (MTPTC), le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), le Centre Ambulancier National (CAN), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), la Croix-Rouge haïtienne et la Police Nationale d'Haïti (PNH) à travers le service de circulation, sont des institutions impliquées dans la prévention et la gestion de ce risque. Malgré cela, elles peinent à remplir efficacement leurs missions respectives en matière de normes routières, d'entretien régulier des routes et de réglementation du transport.

Défenseurs Plus préconise un comportement responsable de la part des chauffeurs afin de réduire considérablement le nombre d'accidents routiers. Les autorités compétentes peinent à exécuter au mieux leurs tâches et à assumer leurs responsabilités en prenant les dispositions nécessaires pour entretenir les routes principales et secondaires du pays, qui sont souvent à l'origine de ces accidents.

[14] Icihaiti, Attaque du Consulat de la Jamaïque en Haïti, déclaration de la CARICOM, 18 juin 2023, [doc. internet] URL: https://www.icihaiti.com/article-39804-icihaiti-insecurite-attaque-du-consulat-de-la-jamaique-en-haiti-declaration-de-la-caricom.html
Consulté le 25 juin 2023.

Pour ce semestre, ces accidents ont eu lieu particulièrement dans les communes suivantes : Cayes, Saint-Marc, Aquin, Mirebalais, Montagne Noire, Ouanaminthe, Léogane, Cayes, Petit-Goâve, Centre-ville du Cap-Haïtien, Duchity, Delmas 33, Jacmel, etc.

4.3- Fonctionnement du système judiciaire

Si l'on devait résumer le fonctionnement du système judiciaire haïtien durant ce premier semestre, l'on pourrait aisément rapporter que la situation du système judiciaire pour la période janvier-juin 2023 a été catastrophique. Plusieurs faits le prouvent.

A) Grève du personnel judiciaire

L'association professionnelle des magistrats a entamé une grève de travail depuis la première semaine du mois de mars pour réclamer de meilleures conditions de travail. Les greffiers des dix-huit (18) juridictions du pays ont également entamé une grève le mardi 7 mars 2023. L'objectif de cette grève a été d'exiger la pleine et entière application de l'accord qui a été signé entre le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique et le syndicat des greffiers le 3 novembre 2017.

Il est également important de souligner que plusieurs autres épisodes de grève ont été enregistrés dans l'ensemble des juridictions du pays, ce qui a entraîné diverses conséquences sur la situation des détenus (es) en détention préventive prolongée. Tout cela se déroule dans un pays où la situation carcérale est inhumaine, avec plusieurs détenus (es) décédant faute de soins et de nourritures.

B) Renouvellement de personnel

Huit (8) juges nommés par le premier ministre Ariel HENRY ont prêté serment par devant ce dernier en vue de compléter la cour de cassation le 7 mars 2023. Une décision qui bien sûr ne respecte pas les prescrits constitutionnelles.[15] A noter également que Me Jean Elder GUILLAUME a remplacé Me Jacques LAFONTANT le 26 mai 2023. Ce dernier avait été non

[15] En effet, l'article 175 de la Constitution exige que les juges de la Cour de Cassation soient nommés par le Président de la République sur une liste de trois personnes par siège soumise par le Sénat.

certifié par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) pour cause d'absence d'intégrité morale. Notons que le Magistrat en question avait contesté publiquement le rapport de la commission de certification du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, qu'il a qualifié d'action partisane et politique.

C) Le cas des sanctions

La position de la justice haïtienne concernant les sanctions diplomatiques imposées aux différentes personnalités haïtiennes par les États-Unis, le Canada et la République dominicaine se fait toujours attendre, même après plusieurs mois. Cependant, malgré le dysfonctionnement du système judiciaire, marqué par l'insécurité, les menaces à l'encontre des juges en fonction[16] et les différentes grèves, la justice a pu quand même prendre quelques décisions contre la corruption.

Une interdiction de départ a été émise contre huit (8) personnalités haïtiennes. Cette décision a été prise par le juge d'instruction au Tribunal de Première Instance (TPI) de Port-au-Prince, Me Jean Wilner MORIN, dans le cadre de l'instruction d'un dossier transmis par l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) au Parquet de Port-au-Prince. Ces personnalités, qui sont à la fois d'anciens et de récents fonctionnaires de l'État, répondent aux noms de : Romel BELL, Fritz ALCINDOR, Odly DEBREUS, Julcène EDOUARD, Ferland SAMEDI, BELAIR Charles, D. Anna BELL et Duckens AUGUSTIN, entre autres. Selon les écrits du juge Jean Wilner MORIN, ces personnes font l'objet d'une enquête dans le cadre d'une instruction concernant des accusations de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, d'enrichissement illicite en vertu de la loi du 21 février 2001 relative au blanchiment d'argent provenant du trafic illicite de drogue, ainsi que d'autres infractions graves en vertu de la loi du 12 mars 2014 sur la prévention et la répression de la corruption.

Par ailleurs, l'arrestation de la directrice générale de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS), Madame Edwine TONTON, le mardi 25 avril 2023 après son audition par le juge d'instruction Jean Wilner MORIN, est un autre cas particulier. En effet, elle a été soupçonnée de corruption dans un rapport de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) et a été arrêtée alors qu'elle occupait toujours le poste de directrice de la caisse. L'ex-chef comptable de la CAS, Monsieur

[16] Alterpresse,Haïti-Violences : L'Opc et l'Anagh condamnent la tentative d'assassinat contre le juge Jean Wilner Morin,19 mai 2023, [doc. Internet]URL : https://www.alterpresse.org/spip.php?article29314
Consulté le 08 juillet 2023

Pierre Richard VALLES, a également été arrêté la semaine précédente dans le cadre de cette affaire.

De plus, le juge d'instruction Marthel JEAN CLAUDE a ordonné l'arrestation et le renvoi devant le tribunal criminel de l'ancien sénateur Youri Latortue "pour détournement de biens publics et prise illégale d'intérêt[17]", ainsi que de l'ancien président du Sénat Joseph Lambert, qui devra être jugé au tribunal correctionnel pour entrave à la justice[18].

D) Le dossier du Président Jovenel MOISE

Le vendredi 2 juin 2023, le juge fédéral de Miami, José E. MARTINEZ, a condamné l'homme d'affaires haïtien Rodolphe JAAR à la prison à vie pour son rôle dans la planification et l'exécution de l'assassinat de l'ancien président d'Haïti. L'homme d'affaires a plaidé coupable. M. Rodolphe affirme avoir fourni de l'argent aux agents de l'USGPN (Unité de Sécurité Générale du Palais National) pour obtenir leur complicité[19]. Il devient le premier à être condamné dans le cadre de ce dossier.

À côté de ce verdict, aux États-Unis, des avancées ont été réalisées. Plusieurs suspects ont été incarcérés là-bas, soit un total de 11 personnes.

En Haïti, deux ans après cet assassinat, le dossier continue de traîner. Durant cette période, 5 juges d'instruction se sont succédé sur le dossier. Le juge Walther Wesser VOLTAIRE est le cinquième juge désigné, nommé par le doyen du tribunal civil de Port-au-Prince, Me. Bernard Saint-Vil, pour instruire le dossier d'instruction. Me. Wesser VOLTAIRE a été désigné le lundi 30 mai 2022.

Le premier juge à être en charge du dossier était le juge d'instruction Mathieu CHANLATTE, qui s'est déporté du dossier pour manque de moyens plus d'un mois après l'assassinat, soit le 9 août 2021. Le vendredi 21 janvier 2022, le juge Garry ORELIEN s'est également déporté du dossier après avoir essuyé le refus du doyen du tribunal civil de Port-au-Prince concernant la prolongation de son délai d'instruction. Le vendredi 4 février 2022, le dossier a été confié au juge Chavannes ÉTIENNE, mais il s'est également déporté après quelques jours, pour des raisons de convenance

[17] Ordonnance du juge Marthel JEAN CLAUDE en date du 21 juin 2023.
[18] Idem
[19] Alterpresse,L'homme d'affaires Rodolphe Jaar condamné à la prison à vie par un tribunal de Miami,3 juin 2023, [doc.internet]URL : https://www.alterpresse.org/spip.php?article29343
consulté le 08 juillet 2023

personnelle. Le vendredi 4 mars 2022, le juge Merlan BELABRE a été désigné pour poursuivre l'instruction du dossier. Cependant, un mois plus tard, il s'est également déporté du dossier, citant à la fois des inquiétudes pour sa sécurité et la fin de son mandat.

La Police nationale d'Haïti (PNH) a procédé à l'arrestation d'une quarantaine de suspects, parmi lesquels une vingtaine d'anciens militaires colombiens, qui auraient été recrutés par la CTU, une société de sécurité basée en Floride. Des avis de recherche ont été émis contre près d'une quinzaine de personnes, dont huit policiers nationaux, des pasteurs de confession protestante et des hommes d'affaires, dans le cadre de l'enquête.[20]

E) Certification des juges

Par ailleurs, une trentaine de Magistrats n'ont pas été certifiés par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ). Ils sont mis à la porte pour manque d'intégrité morale, ivrognerie notoire et enrichissement illicite, entre autres. Cependant le pouvoir n'a pas suivi les recommandations du CSPJ relatives à la mise à l'écart de ces juges du système judiciaire.

Le 26 juin 2023, le CSPJ a publié une autre liste de 28 magistrats certifiés et 7 autres non certifiés Certains magistrats assis et debout ont contesté les rapports de certification du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et même recouru à la Cour Supérieur des Compte et du Contentieux Administratif pour faire valoir leurs droits. D'un autre côté, certaines organisations des droits humains se sont montrés très critiques vis-à-vis de l'installation, par le gouvernement de facto, des membres du CSPJ. Elles ont estimé que la démarche était tâchée d'illégalité et que ces conseillers ont agi avec partialité dans le cadre de leur travail de certification.

4.4- Accès aux services publics

Les Haïtiens/haïtiennes continuent de souffrir en raison du manque d'intérêt de l'État à fournir des services adéquats à la population. Plusieurs routes nationales reliant la capitale aux différents

[20] Alterpresse, Deux ans après l'assassinat de Jovenel Moïse, le dossier continue de traîner, 7 juillet 2023, [doc. internet] URL : https://www.alterpresse.org/spip.php?article29452
Consulte le 14 juillet 2023.

départements sont en mauvais état, ce qui augmente les risques d'accidents. De plus, les services de demande et de livraison de passeports n'ont pas répondu aux attentes de la population au cours du semestre. Obtenir ce document a été un véritable calvaire pour la population, même après que l'État ait lancé un système de demande en ligne[21], cela n'a pas diminué le risque de se faire dépouiller par des profiteurs.

Et dans un contexte d'insécurité, l'Électricité d'Haïti (EDH) a été confrontée à divers problèmes structurels et conjoncturels qui l'ont empêchée de fournir de l'électricité à la population pendant plusieurs mois.

4.5- Liberté de la presse

La liberté de la presse est un droit fondamental qui garantit la liberté des médias de publier des informations sans ingérence ou censure des autorités étatiques ou d'autres acteurs. Durant ce semestre, cette garantie constitutionnelle offerte à la presse a été pas mal bouleversée. En effet, les journalistes et autres travailleurs de la presse ont subi des menaces[22], d'autres ont été kidnappés et même tués.

Ces attaques contre la presse sont à condamner car ce secteur participe énormément dans la transparence démocratique et la responsabilité des gouvernants. Parmi les journalistes victimes, on peut citer : L'assassinat de Dumensky Kersaint, journaliste pour la radio Télé INUREP le dimanche 16 avril, celui de Rico Jean à St Marc le 25 avril 2023 et celui de Paul JEAN MARIE, le 5 mai à Croix-des-bouquets.

Par ailleurs, on peut également citer ces différents cas de kidnappings de travailleurs de la presse : Lebrun SAINT-HUBERT, directeur de la radio communautaire Radio 2000 le 17 mars 2023 ; Robert DENIS, directeur de Canal Bleu, enlevé le 11 avril 2023 ; Jean Thony LORTE de Radio

[21] Le Nouvelliste, Le gouvernement lance la plate-forme numérique « DELIDOC » pour faciliter la demande de documents…,31 mars 2023, [doc. internet] URL : https://lenouvelliste.com/article/241599/le-gouvernement-lance-la-plate-forme-numerique-delidoc-pour-faciliter-la-demande-de-documents-didentite
Consulte le 14 juillet 2023.

[22] Papiyon24, La liberté de la presse en danger en Haïti, 19 juillet 2023, [doc.internet] URL : https://papiyon24.com/2023/07/19/la-liberte-de-la-presse-en-danger-en-haiti/
Consulté le 20 juillet 2023.

vision 2000, enlevé et séquestré pendant deux semaines ; Marie Lucie BONHOMME, de Radio Vision 2000 le 13 juin 2023 ; Pierre Louis OPONT, Télépluriel, le 20 juin 2023.

4.6- Droit de manifester

Durant les six (6) premiers mois de l'année 2023, tout comme les mois précédents, nous n'avons pas enregistré de grandes affluences de personnes manifestant leur mécontentement. Cependant, cela ne signifie pas que tout va bien, bien au contraire, la gestion du pays est très problématique. Bien que les revendications sociales et politiques ne suscitent pas une forte mobilisation dans les manifestations, nous avons pu observer plusieurs dizaines de citoyens et citoyennes rejoignant les policiers dans les rues de Port-au-Prince le jeudi 26 janvier, en signe de solidarité avec les policiers victimes[23].Si les autorités se montrent passives face aux actes des bandits, en revanche, les membres de la population ont manifesté leur frustration. Dans plusieurs communes et quartiers, les citoyens ont dit non au banditisme. Aux Gonaïves, des citoyens conscients de la situation ont organisé une manifestation anti criminalité le mercredi 26 avril pour dénoncer la complicité de l'État[24]. Le secteur éducatif, quant à lui, a connu des mouvements de protestation. Le 8 mai 2023, les lycéens de Saint-Marc ont manifesté dans les rues pour réclamer la présence de professeurs dans les salles de classe. À Port-au-Prince, le 7 juin 2023, les enseignants ont organisé une marche pour exiger de meilleures conditions de travail[25].

[23] Le monde, manifestation à Port-au-Prince après la mort de six policiers, tués par des membres de gangs dans le nord du pays,27 janvier 2023, [doc. internet] URL: https://www.lemonde.fr/international/article/2023/01/27/manifestations-a-haiti-apres-la-mort-de-six-policiers-tues-par-des-membres-de-gangs_6159485_3210.html
Consulté le 25 juin 2023.

[24] Rfi, Haïti: aux Gonaïves, une manifestation anticriminalité pour dénoncer la complicité de l'État, 27 avril 2023, [doc. internet] URL: https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20230427-ha%C3%AFti-aux-gona%C3%AFves-une-manifestation-anticriminalit%C3%A9-pour-d%C3%A9noncer-la-complicit%C3%A9-de-l-%C3%A9tat
Consulté le 25 juin 2023.

[25] Monitoring du Collectif Défenseurs Plus, juin 2023.

V.- DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Les droits économiques, sociaux et culturels font partie de la deuxième génération des droits humains. Il est essentiel de favoriser les conditions permettant à chacun de jouir de ces droits, tout comme des droits civils et politiques, afin de réaliser l'idéal d'une humanité libre, libérée de la crainte et de la misère, tel que proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948[26].

En Haïti, au fil des années, la misère de la population devient de plus en plus évidente alors que ses conditions de vie se détériorent. La majorité de la population n'a pas accès aux soins de santé, tandis que le système de santé est mis à mal par l'insécurité croissante sur le territoire national. Les secteurs de l'éducation et de l'économie sont également affectés. Selon les observations du collectif Défenseurs Plus, le premier semestre de l'année 2023 suit la même tendance que l'année précédente, avec des conséquences catastrophiques pour les droits sociaux, économiques et culturels des Haïtiens/ haïtiennes vivant sur le territoire. Dans ce rapport, nous prenons en compte le droit à l'éducation, à l'alimentation et à la santé.

5.1- Le droit à l'éducation

Le droit à l'éducation est garanti par la constitution haïtienne, les lois et les conventions internationales ratifiées par Haïti. Il est caractérisé par son accessibilité et son universalité. Cependant, au cours du semestre de janvier à juin 2023, de nombreux obstacles ont entravé le droit à l'éducation en Haïti.

En plus des problèmes structurels que connaît depuis quelque temps le système éducatif haïtien, tels que l'insuffisance d'infrastructures scolaires adéquates, le manque d'enseignants qualifiés, les déplacements ou fermetures d'écoles dans certaines zones, de nombreux autres problèmes ont également affecté le droit à l'éducation.

[26] Nations Unies, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948

La rentrée scolaire de l'année académique 2022-2023 n'a pas eu lieu à la date prévue par le ministère de l'Éducation nationale. Et de nombreux jours, voire semaines de classe ont été interrompus, soit en raison de l'insécurité, soit en raison de grèves. L'insécurité a eu des conséquences majeures sur le secteur de l'éducation, les enseignants et les élèves étant directement touchés par cette situation. Des incidents tels que le meurtre de l'élève Samuel Jean Louis du Lycée de Carrefour-Feuilles à Caridad, ainsi que de nombreux autres élèves victimes de tirs, et l'agression du professeur Sorel Jasmin de l'école Externat La Providence, témoignent les difficultés rencontrées par les élèves et le personnel éducatif. De plus, les enlèvements spectaculaires et répétitifs d'élèves, ainsi que les menaces de rançon à l'encontre de certaines écoles, ont contraint leur fermeture. Dans d'autres cas, les grèves des enseignants du secteur public ont paralysé les activités scolaires pendant plus de six (6) semaines.

5.2- Droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation consiste à garantir le droit de se nourrir, ce qui exige non seulement que la nourriture soit disponible - que le rapport production/population soit suffisant - mais aussi qu'elle soit accessible - c'est-à-dire que chaque ménage ait les moyens de produire ou d'acheter sa propre nourriture. Pourtant, en Haïti, ce droit est totalement bafoué. La misère, l'insécurité et une faible productivité agricole rendent l'insécurité alimentaire chaque jour plus criante. La plupart de la population haïtienne rencontre de plus en plus de difficultés pour accéder à la nourriture.

Ajoutée à cela, la crise sociopolitique récurrente qui sévit dans le pays aggrave cette situation. En conséquence, la majorité de la population souffre de la faim. De fait, l'une des principales causes de la misère du peuple haïtien est le fait que les gangs armés, qui défient l'État, renforcent leur emprise sur la capitale et de nombreux territoires, contrôlent des axes routiers primordiaux, bloquant ou subtilisant la nourriture destinée à la population[27]. À cet effet, on peut dire que la faim tenaille les entrailles du peuple haïtien.

[27] Nations-Unies, L'ECOSOC convoque une réunion extraordinaire pour « sauver des vies » en Haïti, où la moitié de la population souffre de la faim, 16 juin 2023, [doc.internet] URL : https://press.un.org/fr/2023/ecosoc7132.doc.htm consulté le 03 juillet 2023

À l'échelle du territoire national, la montée de la pauvreté et l'inflation qui avoisine les 50%[28] limite drastiquement l'accès économique de la majorité de la population aux aliments. Selon M. Bob Rae[29], président canadien du Groupe consultatif ad hoc de l'ECOSOC sur Haïti, si la violence a atteint des niveaux insoutenables, c'est parce que la vulnérabilité alimentaire est « enracinée », structurelle, en raison notamment des catastrophes naturelles à répétition et du déficit chronique de développement. La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Mme Catherine Russell[30], a quant à elle pointé la grande proportion d'enfants souffrant de cette crise alimentaire puisque plus de 243 000 enfants de moins de 5 ans sont aujourd'hui en état de malnutrition aiguë. De plus, 19 200 personnes se trouvent au niveau 5 de l'échelle de l'indice des prix à la consommation.

Dans un rapport publié le 17 mars 2023, la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA)[31] indique que 4,9 millions haïtiennes et haïtiens sont en insécurité alimentaire sévère et nécessitent une aide d'urgence. Cette situation alarmante provoque des remous dans le pays surtout que les plus grands foyers de famine se retrouvent dans la région métropolitaine. Seulement à Port-au-Prince, près de deux millions de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire.

Le plus grand marché public de la Croix-des-Bossales, qui était le principal centre commercial du pays accessible à toutes les couches sociales, ne l'est plus. Dans toutes les régions, que ce soit le Nord, le Sud ou l'Est, les maigres récoltes des agriculteurs peinent à traverser les points de contrôle imposés par les gangs armés. Les prix des produits de première nécessité augmentent de plus en plus et grimpent de manière vertigineuse. Parallèlement, le pouvoir d'achat de la population diminue considérablement. Cette crise alimentaire est de plus en plus inquiétante. Les ménages agricoles sont décapitalisés en raison des chocs économiques, climatiques et des mauvaises performances des campagnes agricoles précédentes.

[28] Gazettehaiti,48,3% de taux d'inflation en mars 2023, 23 mai 2023 [doc.internet] URL : https://www.gazettehaiti.com/node/9907 Consulte le 03 juillet 2023

[29] Nations-Unies, L'ECOSOC convoque une réunion extraordinaire pour « sauver des vies » en Haïti, où la moitié de la population souffre de la faim, 16 juin 2023, [doc.internet] URL : https://press.un.org/fr/2023/ecosoc7132.doc.htm consulté le 03 juillet 2023

30 Idem

[31] LE national, Le juteux commerce de la faim en Haïti, 06 juin 2023, [doc. Internet] URL: https://www.lenational.org/post_article.php?tri=1165 Consulté le 03 juillet 2023

En ce qui concerne les produits importés, pour le mois de janvier 2023, ils ont connu une augmentation plus importante que les produits locaux, soit 61,5% contre 41,8% pour ces derniers. Les petits agriculteurs ont été écrasés et ne sont pas en mesure de rivaliser avec le libre marché. La situation reste très préoccupante, avec près de 6,8 millions de personnes souffrant de malnutrition alimentaire. Le coût nominal moyen du panier alimentaire[32], selon la CNSA, en avril 2023 se situe autour de 5 570 gourdes par personne par mois soit 27 850 gourdes pour une famille de 5 personnes contre 5 443 gourdes en mars 2023 soit respectivement une augmentation de 2% en rythme mensuel et une augmentation de 74% en glissement annuel. Selon la norme SPHERES[33] stipulant un apport calorique minimum de 2 100 kcal, le coût nominal moyen du panier alimentaire en avril 2023 est de 6 255 Gourdes par mois, soit 31 275 gourdes pour une famille de 5 personnes.

L'augmentation du coût du panier, tant annuel que mensuel, résulte de la dépréciation continue de la gourde par rapport au dollar américain et au Peso dominicain étant donné que les produits les plus consommés par les ménages sont issus de l'importation. Cette crise alimentaire s'explique également par l'insécurité croissante qui limite l'approvisionnement des marchés, les effets persistants de la hausse des prix du carburant et sa rareté continue, ainsi que la mauvaise performance de la campagne d'hiver. La situation de la population ne semble guère intéresser les autorités de notre pays. Même si la moitié de la population meurt de faim, cela ne semble définitivement pas être leur problème, car à ce stade, aucune action politique significative n'est mise en place pour garantir le respect du droit à l'alimentation de la population et améliorer réellement la sécurité alimentaire.

32 CNSAHAITI, Panier Alimentaire et conditions de Sécurité alimentaire, bulletin panier alimentaire, mai 2023, [doc. Internet] URL: https://www.cnsahaiti.org/panier-alimentaire/

Consulté le 03 juillet 2023.

33 Le Projet Sphère, connu à présent comme Sphère, a été lancé en 1997 par un groupe d'organisations non gouvernementales humanitaires et par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Leur objectif était d'améliorer la qualité de leurs interventions humanitaires et de rendre compte de leurs actes. Les principes humanitaires et les standards minimums forment la norme SPHERES.
[doc.internet] URL : https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Le-manuel-Sphere-2018-FR.pdf
Consulté le 03 juillet 2023.

5.3- Droit à la santé

La Constitution haïtienne stipule en son article 22 que le droit à la santé est un droit fondamental pour tous et toutes[34]. Pourtant, la situation sanitaire de la population haïtienne devient de plus en plus précaire. L'accès aux soins en Haïti n'est pas à la portée de la population. La plupart de la population n'a pas les moyens nécessaires pour se rendre dans un centre hospitalier, même si les services sont à prix réduit. Le chômage, l'un des facteurs qui contribuent à la précarité de la population, associé aux différentes crises sociales et politiques du pays, entrave l'accès aux soins. En effet, l'insécurité, en particulier l'augmentation de la violence liée aux activités des gangs, compromet l'accès aux soins pour la population. À titre de rappel, Médecins Sans Frontières a dû temporairement fermer l'hôpital de Drouillard en avril 2022, a définitivement fermé son centre d'urgence à Martissant en juin 2021 et a suspendu son soutien à l'hôpital Raoul Pierre Louis de Carrefour en janvier 2023 pour des raisons de sécurité.[35]

Ainsi, profondément affectée par une crise économique et politique et confrontée à une résurgence du choléra depuis octobre 2022 après trois (3) ans d'absence, les deux tiers de la population haïtienne ont un accès très limité aux infrastructures sanitaires. Plus de 41 000[36] cas présumés de choléra ont été recensés en Haïti, dont 46 % chez des enfants âgés de moins de 14 ans. Alors que la maladie sévit dans les quartiers en proie à la violence, le choléra et la malnutrition ajoutent un double fardeau auquel le système de santé national n'est pas en mesure de faire face en raison de graves pénuries de personnel et de fournitures insuffisantes. Cette situation réellement alarmante met en danger les personnes les plus vulnérables. Dans certains centres hospitaliers tels que

[34] Presses Nationales, Constitution de 1987, Journal le Moniteur, 1987

[35] MSF, suite à l'assassinat d'un patient, MSF forcée de suspendre ses activités à l'hôpital Raoul Pierre Louis,27 janvier 2023,[doc.internet] URL : https://www.msf.fr/communiques-presse/haiti-suite-a-l-assassinat-d-un-patient-msf-forcee-de-suspendre-ses-activites-a-l-hopital-raoul-pierre-louis
Consulté le 03 juillet 2023

[36] Le devoir, Haïti menacé de famine, une insécurité alimentaire qui aggrave la crise, 13 mai 2023, [doc. internet] URL: https://www.ledevoir.com/monde/ameriques/791034/haiti-menace-de-famine-une-insecurite-alimentaire-qui-aggrave-la-crise

Consulté le 03 juillet 2023.

l'HUEH, considéré comme le plus grand centre hospitalier du pays, les conditions sanitaires restent inhumaines, malgré la fin de la grève et la nomination d'un nouveau directeur à sa tête[37].

La pénurie de carburant pour faire fonctionner les générateurs, l'absence d'électricité et le manque criant de matériel pour le personnel compromettent le fonctionnement de l'hôpital. De leur côté, d'autres centres hospitaliers ne cherchent qu'à vendre leurs services. Si les ressources viennent à manquer, ils préfèrent ne pas intervenir, et dans ce cas, le patient paie de sa vie. Tel fut le cas de la jeune étudiante en Sciences infirmières, Kenya Civil[38] qui est décédée assise sur une chaise dans la salle d'urgence d'un hôpital le 28 mai 2023 dans le département du Sud, faute d'argent. Elle s'ajoute ainsi à la longue liste des personnes mourantes dans de nombreux hôpitaux à travers le pays, que ce soit par manque de soins ou par manque d'argent. Cela démontre à quel point le droit à la santé est bafoué et montre que l'État ne s'intéresse pas au bien-être de la population haïtienne. Il est évident que les autorités de notre pays sont irresponsables. De plus, la corruption qui gangrène l'administration publique entrave la bonne gestion de ses institutions, notamment le système de santé de notre pays.

37 Centreinfos, Poursuite de la grève des médecins résidents à l'HUEH malgré l'arrivée d'un nouveau Directeur, 14 mars 2023, [doc. internet] URL: https://centreinfos.com/article/a-la-une/haiti-poursuite-de-la-greve-des-medecins-residents-a-l-hueh-malgre-l-arrivee-d-un-nouveau-directeur/1108

Consulté le 03 juillet 2023.

38 Manoactualité , Pour une différence de 4000 gourdes, une étudiante en science infirmière est morte assise sur une chaise dans une salle d'urgence, 28 mai 2023, [doc. internet] URL: https://manoactualite.com/2023/05/28/haiti-pour-une-difference-de-4000-gourdes-une-etudiante-en-science-infirmiere-est-morte-assise-sur-une-chaise-dans-une-salle-durgence/

Consulté le 03 juillet 2023.

V. DROITS HUMAINS SPECIFIQUES

Nous abordons, dans le cadre de ce chapitre, la situation des personnes les plus vulnérables et les plus stigmatisées. Il s'agit des femmes, des enfants, des personnes vivant avec un handicap et des personnes migrantes. Défenseurs Plus met l'accent sur les droits des enfants, en particulier sur la situation des enfants victimes dans les conflits armés. En ce qui concerne les droits des personnes handicapées, l'accent est mis sur le problème d'intégration de cette catégorie dans la société haïtienne. Pour les droits des femmes, l'accent est mis sur leur vulnérabilité et leur stigmatisation. Enfin, nous abordons les droits des migrants et des migrantes en République dominicaine.

6.1- Droit des enfants

La catégorie des enfants est l'une des plus vulnérables et nécessite une attention particulière. L'État haïtien a toujours été conscient de cette vulnérabilité, c'est pourquoi des dispositions spéciales sont réservées aux enfants dans les textes de loi adoptés, et des conventions internationales concernant les droits de l'Enfant ont été signées et ratifiées par Haïti, dont la Convention relative aux droits de l'Enfant de 1989. Cependant, avec la situation actuelle du pays, les enfants sont l'une des catégories les plus touchées et subiront à long terme les conséquences de cette atmosphère de décadence sociale.

De janvier 2023 à juin 2023, les enfants ont été victimes de la situation du pays à plusieurs égards. Après avoir fait face à divers problèmes socio-politiques qui ont retardé la rentrée des classes pour l'année académique 2022-2023, le déroulement de cette année a été parsemé d'embûches, notamment des interruptions des cours en raison de manifestations populaires, des enlèvements qui ont parfois eu lieu à l'intérieur des établissements scolaires et des vengeances populaires visant des membres de gangs armés, entre autres. De plus, les enfants ont souvent été directement victimes des affrontements entre les groupes armés. Prenons le cas de Samuel Jean Louis déjà relaté dans ce rapport.

Outre la situation d'insécurité qui affecte les enfants, ils sont également confrontés à une insécurité alimentaire. Celle-ci est définie par la FAO comme le fait qu'une personne ou un groupe de personnes n'a pas un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour assurer une

croissance normale et une vie active et saine. Haïti est confronté à une situation d'insécurité alimentaire aiguë, et les enfants en sont particulièrement touchés en raison de leur croissance qui n'est pas encore achevée. Dans un communiqué de presse publié par UNICEF[39] en date du 22 juin 2023, près de trois (3) millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence et plus de cent quinze mille (115 00) enfants de moins de cinq (5) ans risquent de mourir de malnutrition. De plus, la santé des enfants est également en danger. Les infrastructures des hôpitaux publics sont délabrées et insuffisamment équipées pour répondre à la demande de soins de santé. Les enfants souffrant de malnutrition et d'autres maladies, et ils ont un accès limité à des services de santé de qualité. Cette réalité compromet leur développement physique et mental.

Enfin, la situation des enfants déplacés ou vivant dans des conditions précaires est alarmante. En raison des affrontements entre les groupes armés et des récentes catastrophes naturelles, de nombreux enfants se retrouvent sans abri, exposés à des conditions de vie inhumaines. Ces enfants sont confrontés à des risques accrus d'exploitation et de séparation d'avec leurs parents. Tous ces faits relatés nous montrent comment les enfants sont victimes des conséquences de la mauvaise gouvernance et de la situation chaotique du pays.

6.2-Droit des personnes vivant avec un handicap

Les personnes vivant avec un handicap font partie des personnes les plus vulnérables. En Haïti, le plus grand problème est leur intégration dans la société, car elles sont victimes de toutes sortes de discriminations.

Sur le plan international, Haïti a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) en 2009. Par conséquent, le pays a exprimé sa volonté d'améliorer les structures et les services destinés à cette catégorie, en collaboration avec de nombreux organismes internationaux. Cependant, aujourd'hui encore, les personnes vivant avec

[39]unicef.org: Près de 3 millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire urgente en Haïti....,15 juin 2023, https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/3-millions-denfants-ont-besoin-dune-aide-humanitaire-haiti Consulté le 14 juillet 2023.

un handicap rencontrent de nombreux obstacles sociaux et structurels qui les empêchent de jouir pleinement des protections auxquelles elles ont droit.

Sur le plan national, il y a la loi portant sur l'Intégration des Personnes Handicapées[40]. Cette loi a pour objet de promouvoir des principes et des valeurs concourant à l'intégration pleine et entière des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société haïtienne. Elle s'applique à toute la communauté nationale, en particulier à la population des personnes handicapées vivant dans le pays[41].

Malgré tout, elles sont victimes de discrimination en matière d'éducation, de santé et de justice. Elles sont également exposées à un grand risque de violences du fait de la stigmatisation importante à laquelle elles sont confrontées. Sans oublier qu'elles sont victimes de l'insécurité généralisée du pays. Sur le plan de l'éducation, l'enseignement est l'outil permettant l'amélioration des individus sur le plan personnel et professionnel, quelles que soient leur race, leur couleur, leur religion et même leurs handicaps. Ces conditions n'empêchent en aucun cas l'acquisition du savoir. De plus, l'accès à la santé, le manque de participation aux affaires politiques et le manque d'accès à la justice pour les personnes handicapées sont des stéréotypes et des pratiques discriminatoires qui représentent de véritables défis. En effet, peu de secteurs de la société haïtienne sont organisés de manière à faciliter leur intégration. Les espaces publics et privés ne sont ni équipés ni aménagés de manière à prendre en compte leurs besoins spécifiques.

Enfin, les personnes en situation d'handicap sont une catégorie marginalisée en Haïti. Les politiques publiques ne tiennent pas compte de cette catégorie, ce qui se traduit par des conditions de vie rudimentaires. Les services publics et privées ne sont pas adaptés à leur situation, et elles ont peu d'accès à l'emploi. Elles font face à un grave problème d'intégration, et leur présence au sein des institutions publiques et privées reste très faible, malgré la création de la secrétairerie d'État aux personnes handicapées.

[40] Apparu dans le Moniteur: Journal officiel de la République d'Haïti (167e année no 79) le lundi 21 mai 2012.

[41] Article 1e de ladite loi

6.3- Droit des femmes

Haïti fait partie des pays ayant ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce traité international relatif aux droits de la personne humaine occupe une place importante, car il rappelle les droits inaliénables des femmes. Cependant, les cas de violation des droits des femmes ne font qu'augmenter continuellement sur l'ensemble du territoire national.

En effet, le non-respect des droits des femmes et des filles reflète une faiblesse dans l'ordre démocratique de l'État. Une crise multidimensionnelle entrave le bon fonctionnement de nos institutions et nuit à la cohésion sociale. De plus, cela ne favorise en rien le respect des droits des femmes. Au contraire, l'instabilité politique et l'aggravation de la violence des gangs armés touchent les femmes et les jeunes filles, qui sont kidnappées, assassinées et violées.

Au cours des six (6) derniers mois, de janvier à juin, un grand nombre de violations des droits des femmes ont été répertoriées. Plusieurs femmes ont été violées sur la route de Canaan par des gangs armés, des abus sexuels ont été commis sur de nombreuses petites filles dans le département de la Grand'Anse, que ce soit par des médecins ou des enseignants. Plusieurs femmes ont été victimes de violences lors de périodes de conflits, et des violences sexuelles ont été perpétrées contre des femmes et des jeunes filles à la frontière lors de situations de déportation. Tous ces cas constituent des violations des droits des femmes. Les violences sont également présentes en milieu institutionnel, où des femmes sont discriminées en raison de leur sexe. Dans les rues, les harcèlements se multiplient. Les accouchements, se réalisent dans de grandes difficultés, et malheureusement, les violences sexistes sont monnaie courante en Haïti.

Pendant ce semestre, Défenseurs Plus a réalisé de nombreuses interventions dans le cadre d'un projet intitulé : « Projet d'appui et de prévention contre les violences faites aux femmes et aux filles affectées par le séisme du 14 août 2021 dans le département des Nippes ». Ce projet comprend plusieurs axes : un axe de formation, un axe de sensibilisation, un axe d'accompagnement juridique, un axe d'accompagnement psychologique et un axe d'activité génératrice de revenus (AGR).

Au cours des mois de février et de mars, nous avons identifié 51 femmes et filles victimes de violence, dont 23 filles et 28 femmes. Pour les mois de mai et de juin, nous avons constaté un changement, car ce sont les filles qui sont davantage victimes. Dans trois (3) communes, nous avons identifié 34 femmes et filles victimes de violences, dont 26 filles et 8 femmes.

Enfin, cette activité fait partie des actions de notre organisation visant à promouvoir les droits des femmes et des filles et à lutter contre les violences basées sur le genre en Haïti.

6.4- Droits des personnes migrantes

Les conditions sociales et économiques, le contexte humanitaire, l'insécurité généralisée sont les principaux facteurs qui poussent les haïtiens/haïtiennes à migrer vers d'autres contrées. En effet, ils sont nombreux à voyager dans des conditions irrégulières, ce qui les expose à des violations de leurs droits fondamentaux. L'Amérique latine, la Caraïbe, ou encore la République dominicaine, les Etats-Unis sont entre autres les principaux lieux qui reçoivent régulièrement des migrant/es haïtiens/haïtiennes. En effet, durant les six (6) premiers mois de l'année, la République dominicaine n'a pas cessé d'expulser les Haïtiens/haïtiennes en situation irrégulière et parfois régulière.

D'autres migrants ont été interceptés dans la mer des caraïbes principalement dans l'espace maritime des Iles Turques et Caïques, ou sur les côtes de la Floride. Certains se sont retrouvés en situation difficile dans des pays de transit tels que le Chili, le Panama, le Mexique, la Bolivie ou encore le Pérou. Le présent rapport essaie de restituer certains aspects de la réalité migratoire de nos compatriotes durant le premier semestre de l'année 2023.

A) République dominicaine

D'après l'OIM, pour le premier trimestre de l'année, 36 000 personnes ont été expulsées de force vers Haïti. Ces déportations sont majoritairement faites par la République dominicaine. Les haïtiens/haïtiennes sont rapatriés de la République dominicaine dans des conditions inappropriées si l'on tient compte des normes internationales en matière de migration, du protocole d'accord signé entre les deux pays sur les conditions des rapatriements des ressortissants haïtiens. Malgré l'existence de ce protocole, il n'en demeure pas moins que des conditions de détention des migrants

sont critiquables : on observe des cas d'expulsions massives ; des personnes placées arbitrairement en détention ; des mineurs séparés de leurs familles en violation des dispositions légales qui protègent les intérêts de l'enfant ; des femmes enceintes qui font l'objet de maltraitances. De plus, ces agissements violent les articles 8 et 25 de la Convention américaine des droits de l'Homme qui fixent respectivement le « droit à un jugement équitable » et le « droit à la protection judiciaire » et établissent les procédures de protection minimum en cas de déportation. Ou encore l'article 22 de ladite convention qui interdit les expulsions collectives.

Parfois les haïtiens/nes sont victimes d'homicides, commis par les agents de l'ordre de la République dominicaine. Le 10 février, après que les agents de l'immigration de la République dominicaine aient mené une opération contre les travailleurs migrants haïtiens, un d'entre eux a été tué à savoir, Jean Modes Fantas. Le 14 février, des travailleurs haïtiens du bâtiment se sont mis en grève pour protester contre l'expulsion de 71 d'entre eux et l'emprisonnement de 8 autres. Ajouter à cela, nous notons que les autorités dominicaines pourchassent les ressortissants haïtiens et s'attaquent aux habitants qui vivent dans les bateys depuis environ une trentaine d'années, certains migrants en situation régulière sont parfois ciblés[42].

B) Migrants/es interceptés/es par les Gardes côtes américain

Dès le mois de janvier, les Etats-Unis ont annoncé un programme de visa humanitaire intitulé « humanitarian parole », ce programme vise à faciliter légalement la rentrée sur le territoire américain des ressortissants haïtiens, vénézuéliens, cubains, nicaraguayens. L'entrée en vigueur de ce programme a permis le refoulement des migrants des pays concernés qui tentent d'entrer de manière irrégulière aux USA par voie terrestre ou maritime. Cependant, certains migrants haïtiens ont quand même tenté de prendre la voie maritime pour essayer d'atteindre le sol américain.

Le mercredi 18 janvier 2023, une embarcation en provenance de l'île la Tortue a été interceptée au cours de route par les gardes-côtes américains. Suite à l'interception de l'embarcation, les migrants ont été abandonnés sans aucune assistance sur l'île Inagua qui fait partie de l'archipel des Bahamas. Le 4 février, plus d'une centaine de migrants haïtiens sont arrivés dans le sud de la Floride à bord d'un voilier qui avait quitté le nord-ouest d'Haïti le vendredi 3 février. Le journal ayant rapporté

42 Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés, *Rapatriements, retour spontanés et refoulements*, Février 2023. Ces informations sont extraites du rapport mensuel de l'institution mise en ligne sur la page Facebook le 14 mars 2023,https://web.facebook.com/garrhaiti, consulté le 3 juillet 2023.

ces faits note une variation du nombre de personnes en fonction de la source consultée. Ainsi Miami Herald parle de plus d'une centaine de migrants alors que NBC Miami évoque environ 200[43]. Un voilier surchargé transportant plus de 100 migrants haïtiens (hommes, femmes, enfants) a connu le même sort le jeudi 9 février aux larges de la Floride[44].

Les Garde-côtes américains ont intercepté, le mercredi 15 février, pas moins de 300 migrants haïtiens à bord d'un bateau au large de Cuba. Le navire transportait également des mineurs[45]. Le 6 avril les garde-côtes américains ont intercepté un bateau contenant 219 migrant.es, confié.es aux autorités bahamiennes. Ces dernières ont assuré leur rapatriement vers Haïti.

C) Îles Turques et caïques et Bahamas

Le 9 février la police des Îles Turques et caïques ont intercepté 69 migrants, ils ont été remis par la suite aux autorités migratoires pour être renvoyées en Haïti. De plus, 67 migrants haïtiens ont été détenus le dimanche et lundi 21 février. Les officiers de la marine du Royal Turks and Caicos ont annoncé avoir intercepté 240 ressortissants haïtiens le 26 avril 2023. Ces migrants ont été arrêtés par des officiers de la marine du Royal Turks and Caïcos, soit 49 femmes, deux (2) mineurs et 191 hommes. Ils étaient à bord d'une embarcation de fortune[46]. Le samedi 20 mai, 30 migrants ont été interceptés et le jeudi 25 mai, 129. Selon les autorités policières des Iles Turks and caïques entre janvier à 20 mai 2023, ils ont intercepté 1 792 personnes migrantes au niveau de leur espace maritime.

Le ministre bahamien de l'émigration dit avoir procédé au rapatriement de plus de 2 000 migrants haïtiens entre janvier et fin mars de l'année 2023. Malgré l'appel lancé par le comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale en vue de suspendre les déportations des

43 Vant Bèf Info, *Plus d'une centaine de boat people haïtiens arrivent en Floride*, 4 janvier 2023, [document internet], URL : https://vantbefinfo.com/plus-dune-centaine-de-boat-people-haitiens-arrivent-en-floride/, consulté le 2 juillet 2023.

44 Vant Bèf Info, *USA : 114 haïtiens interceptés en Floride sur un bateau surchargé*, 9 février 2023, [document internet], URL: https://vantbefinfo.com/usa-114-haitiens-interceptes-en-floride-sur-un-bateau-surcharge/#:~:text=Les%20autorit%C3%A9s%20frontali%C3%A8res%20des%20%C3%89tats,Floride%2C%20le%209%20f%C3%A9vrier%202023, consulté le 2 juillet 2023.

45 Centre Infos , 300 migrants haïtiens interceptés au large de cuba, [document internet], 16 février 2023 https://centreinfos.com/article/actualite/300-migrants-haitiens-interceptes-au-large-de-cuba/107, consulté le 2 juillet 2023.

46 Centre Infos, *Près de 250 haïtien interceptés au large des Iles Turk and Caicos*, 26 avril 2023, [document internet], https://centreinfos.com/article/a-la-une/pres-de-250-haitiens-interceptes-au-large-des-iles-turk-and-caicos/1232, consulté le 3 juin 2023.

haïtiens/haïtiennes, Le premier Ministre Bahaméen a rejeté cet appel en marge de la réception annuelle à la Chambre des Lords du Royaume-Unis. Un bateau contenant 21 migrants dont 10 haïtiens a été intercepté dans la rade de l'Île de St thomas le mercredi 8 mars 2023.

D) Les pays de l'Amérique Latine

Selon les faits rapportés par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, sept (7) migrants haïtiens ont perdu la vie au Pérou : six (6) décès dont un mineur sont survenus à Desaguadero, une petite ville qui relie le Pérou et la Bolivie par un pont dans les Andes sud-américaines, le septième est survenu à Juli, également à la frontière avec la Bolivie. L'accès difficile à la nourriture, au logement et à l'abri, et les conditions météorologiques sont les causes ayant occasionné ces décès[47].

À Panama le mercredi 15 février, 12 haïtiens ont perdu la vie à bord d'un bus qui transportait des migrants en provenance de plusieurs pays[48]. Cinq (5) jours plus tard, au Mexique 13 autres migrants haïtiens ont perdu la vie dans un accident de circulation. Le 27 février 53 migrants ont été interceptés par les garde-côtes américains. Le lundi 22 mai plus de 150 migrants haïtiens ont été abandonnés par l'Institut National de la Migration. Ces compatriotes ont été conduits à la ville d'Acapulca par les autorités qui leur promettent des papiers pour régulariser leur situation. Une fois arrivés sur place, ils ont été délaissés.

La présidente du Pérou a, de son côté, déclaré que la montée de l'insécurité dans son pays est liée à la présence des migrants haïtiens et vénézuéliens. En outre, le conflit migratoire opposant le Chili et le Pérou a affecté les migrants haïtiens qui veulent revenir en Haïti mais sont restés bloqués à cause de la fermeture de la frontière entre le Chili et le Pérou. Le 29 mai des ressortissants haïtiens ont manifesté au Mexique pour exiger aux autorités des documents de séjour afin de pouvoir travailler

47 Vant Bèf Info, Sept Haïtiens sont morts bloques à la frontière partageant le Pérou et la Bolivie, 4 février 2023, [document internet], URL : Sept Haïtiens sont morts bloqués à la frontière partageant le Pérou et la Bolivie (vantbefinfo.com), consulté le 4 juillet 2023.

48 Un rapport officiel a été produit par la présidence panaméenne, le rapport fait état de 66 migrants qui voyageaient dans le bus endommagé. On dénombre 22 équatoriens, 16 haïtiens, 11 vénézuéliens, six brésiliens, cinq colombiens, deux cubains, 2 camerounais, 1 nigérian et un érythréen. Vant Bef Info, *71 haïtiens parmi les migrants tués dans l'accident d'un bus au Panama, 17 février 2023,* [document internet],URL :https://vantbefinfo.com/16-haitiens-parmi-les-migrants-tues-dans-laccident laccident -dun-bus-au-panama/,

E) Situation des migrants/es haïtiens en Turquie

En février, un appel a été lancé par la Fondation Lorquet à l'Etat haïtien en vue de faciliter le retour d'environ 5 000 compatriotes haïtiens qui voulaient rentrer au pays. Ces haïtiens font face à de grandes difficultés en Turquie telles que le chômage, la malnutrition, l'incapacité de circuler librement, le climat, le racisme[49].

.

49 Haïti libre, *Haïti - S.O.S. : Plus de 5,000 haïtiens, bloqués en Turquie veulent rentrer au pays…*, 7 février 2023, [documentinternet],URL:https://www.haitilibre.com/article-38793-haiti-sos-plus-de-5-000-haitiens-bloques-en-turquie-veulent-rentrer-au-pays%E2%80%A6.html#:~:text=%2B%20de%20nouvelles-,Ha%C3%AFti%20%2D%20S.O.S.%20%3A%20Plus%20de%205%2C000%20ha%C3%AFtiens%2C%20bloqu%C3%A9s%20en,Turquie%20veulent%20rentrer%20au%20pays%E2%80%A6&text=Lundi%206%20f%C3%A9vrier%202023%2C%20la,des%20ha%C3%AFtiens%20bloqu%C3%A9s%20en%20Turquie.

VI. DROIT DE SOLIDARITE

Les droits de solidarité encore appelé droits de la troisième génération, font référence à quatre (4) catégories de droits : droit à la paix, droit au développement, droit à l'environnement et droit au respect du patrimoine commun de l'humanité. Dans ce rapport, nous mettons l'accent sur le droit à un environnement sain.

7.1- Droit à un environnement sain

Depuis plusieurs décennies, les problèmes environnementaux en Haïti deviennent de plus en plus menaçants. Le pays est confronté à une dégradation environnementale récurrente due à l'occupation anarchique de certains espaces à haut risque, à l'apparition spontanée de nouveaux quartiers et à la construction en dehors de tout cadre légal ou institutionnel. La gestion des déchets et la déforestation ont toujours été des défis majeurs pour les municipalités, ce qui témoigne de la faiblesse de l'État haïtien dans la gestion et l'entretien d'un environnement idéal, propre et sain, afin de garantir un environnement propre et durable à ses citoyens. Il est impératif aujourd'hui d'encourager et de sensibiliser chacun sur la nécessité de s'engager dans la lutte contre l'insalubrité, et la déforestation, afin de réduire ou d'éliminer les risques de contamination des personnes par des maladies telles que le choléra, le paludisme, etc., ainsi que les glissements de terrain. Ce niveau de dégradation est très préoccupant et menace même la survie de la population.

Pourtant, il existe un ensemble d'instances et de lois établies dans le but de protéger le cadre physique dans lequel évolue la population haïtienne. Le décret du 26 janvier 2006 portant sur la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite des citoyens pour un développement durable, en son article 9, consacre le droit à un environnement sain. Il dispose ce qui suit : « Toute personne a droit à un environnement sain et agréable. Ce droit est assorti de l'obligation constitutionnelle de protéger l'environnement[50].» Selon ce décret, les pollueurs pourraient être poursuivis en justice, voire emprisonnés pour les dommages causés à l'environnement. Pourtant,

[50] Décret du 26 janvier 2006 portant sur la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite des citoyens-nes pour un développement durable [doc. internet] URL: https://anap.gouv.ht/documents/D%C3%A9cret-Cadre-Environnement.pdf Consulté le 12 juillet 2023.

aujourd'hui, ce décret n'est toujours pas mis en application. Chaque année, la pollution de l'environnement cause des centaines de victimes.

Les problèmes liés à l'environnement doivent être une préoccupation majeure de l'État haïtien. Il est plus qu'urgent que les autorités haïtiennes conjuguent leurs efforts pour promouvoir de bonnes pratiques environnementales capables de mettre un terme à la dégradation effrénée de l'environnement, en respectant les engagements d'Haïti envers les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

VIII- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La jouissance des droits fondamentaux passe par l'établissement de politiques publiques adéquates. De nombreux facteurs sont nécessaires pour la mise en place de ces politiques, notamment des institutions qui fonctionnent et une réelle volonté de l'État d'agir dans l'intérêt de tous/toutes, et non pour des intérêts particuliers.

Durant ce semestre, les efforts des autorités visant à améliorer les conditions de vie des Haïtiens/haïtiennes ont été quasiment inexistantes. Les autorités ont été de simples observateurs face à la détérioration des conditions de vie et à l'augmentation de l'insécurité et de la violence. De plus, l'aide internationale pour renforcer les forces de l'ordre dans le pays tarde à venir. Pendant que les négociations diplomatiques se poursuivent sans résultats concrets, la population haïtienne est confrontée, comme le montre ce rapport, à de graves problèmes tels que l'insécurité alimentaire touchant une grande partie de la population et l'escalade de la violence. En conséquence, le peuple haïtien reste condamné à fuir le pays ou à éviter constamment les zones de conflit. Et la fuite de compétences, souvent décriée par les observateurs, traduit en réalité le ras-le-bol de cette population qui doit constamment lutter pour espérer jouir de ses droits légitimes.

Dans cette situation, il est essentiel que les organisations de défense des droits humains sensibilisent le public aux droits humains, promeuvent l'éducation et la compréhension des principes fondamentaux des droits humains, tout en veillant à ce que les autorités respectent et protègent ces droits. La défense des droits humains nécessite en Haïti la participation active de tous les individus et une solidarité internationale afin de garantir le respect de la dignité humaine et la construction d'une société plus juste et équitable.

Recommandations

Après avoir constaté et rapporté les violations de droits humains qui précèdent, Défenseurs Plus a jugé nécessaire de faire des recommandations aux autorités étatiques.

a) Droits civils et politiques.

- Considérer les recommandations du CSPJ relatives à la certification des juges ;
- Mettre toutes les moyens nécessaires à la disposition des juges afin de redorer le blason du système judiciaire ;
- Mettre les matériels nécessaires à la disposition de la PNH en vue de faciliter un climat de sécurité dans le pays ;
- Démanteler les groupes de gang ;
- Favoriser un climat de sécurité afin d'organiser les élections générales dans le pays ;
- Résoudre de façon durable le problème d'électricité ;
- Installer des radars sur toutes les routes nationales ;
- Mettre en place un service d'inspection régulière de tous les véhicules ;
- Assurer régulièrement l'entretien des routes et des ponts afin de faciliter la circulation des biens et de services dans le pays

b) Droits économiques, sociaux et culturels

- Subventionner les agriculteurs du pays à 70% dans certains produits ;
- Rendre opérationnel et efficace le laboratoire d'analyse aux fins de contrôler la qualité des produits de consommation ;
- Installer une cafeteria quasiment gratuite aux bénéfices des élèves à raison de deux (2) plats par jour ;
- Doter chaque section communale de centre de santé permettant la population de jouir son droit à la santé garanti par la constitution de 1987 et des conventions internationales;

- Subventionner à 60% toutes les activités relatives aux soins d'une personne afin de garantir un minimum de bien être pour la population
- Financer les recherches sur certaines pathologies ;
- Permettre la formation des personnes voulant faire des spécialisations ;
- Doter chaque commune et chaque département d'un hôpital de référence.
- Favoriser un climat de sécurité propice à l'éducation
- Respecter les obligations envers les enseignants afin d'éviter les cas répétitifs de grève.

c) Droits spécifiques et autres.

- Faciliter et exiger l'inclusion des personnes vivant avec une déficience, dans toutes les sphères de la vie publique et politique ;
- Renforcer la capacité des institutions étatiques concernées à mettre en œuvre des politiques publiques qui répondent adéquatement à leur mission ; ·
- Créer de meilleures conditions socio-économiques pour freiner l'émigration massive des Haïtiens/haïtiennes dans des conditions irrégulières ;
- Renforcer la capacité de l'ONM à prendre en charge les migrants rapatriés notamment en termes d'assistance psychosocial, socio-économique ;
- Trouver un accord de protection pour les haïtiens et haïtiennes dans les pays étrangers ;
- Renforcer le système de gestion des données migratoires pour un meilleur contrôle du flux migratoire ;
- Prendre des mesures concrètes pour permettre aux enfants d'avoir plein accès à l'éducation, à des soins de santé adéquats, et à un environnement sûr et stable ;
- Œuvrer de manière à ce que les enfants soient mieux protégés ;
- Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- Mettre en place une politique de reforestation qui sera menée par le ministère de l'environnement en collaboration avec le ministère de l'agriculture en vue d'augmenter la couverture forestière du pays ;
- Mettre sur pied un corps de garde de parcs nationaux pour la protection des arbres dans les divers parcs du pays ;
- Mettre sur pied un programme de civisme environnemental pour les enfants et les jeunes ;

- Mettre les moyens en place afin d'augmenter les ressources du ministère de l'environnement dont le plus grand travail serait à l'heure actuelle le reboisement d'Haïti ;
- Augmenter le personnel et les matériaux au sein de la CNE

Documents Consultés

CNSAHAITI, Panier Alimentaire et conditions de Sécurité alimentaire, bulletin panier alimentaire, mai 2023

Le Moniteur No 11, Décret portant sur la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite des citoyens-nes pour un développement durable, Presses Nationales, 26 janvier 2006

Le Moniteur No 79, Loi portant sur l'Intégration des Personnes Handicapées, Presses Nationales, 21 mai 2012

Nations Unies, Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH), New York, 2006.

Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme, Paris, 1948.

Nations Unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, New York, 1976.

Nations Unies, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, New York, 1976

Organisation des États Américains, Convention américaine relative aux droits de l'Homme, Costa Rica, 1969.

Parlement haïtien, Constitution de la République d'Haïti, Port-au-Prince, Presses Nationales, 1987.